



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional

Projet collaboratif « PollDiff Captages »

Politiques agro-environnementales innovantes

Rencontre Chercheurs - Professionnels :
Sortir des pesticides en viticulture
Mars 2022

Ira Helal (FREDON Occitanie) / Gwenolé Le Velly (Institut Agro – CEE-M)



Projet R&D collaboratif

PollDiff Captage



- Comment prévenir à la source les risques liés à la présence de nitrates et de pesticides dans l'eau en lien avec les acteurs agricoles et non agricoles?
- Projet R&D collaboratif coordonné par Envilys (Financement région ReadyNov):

Quelles politiques volontaires innovantes maximiseraient l'adoption de pratiques agricoles alternatives aux produits phytosanitaires?



Peut-on tester ces politiques innovantes et estimer leur impact?

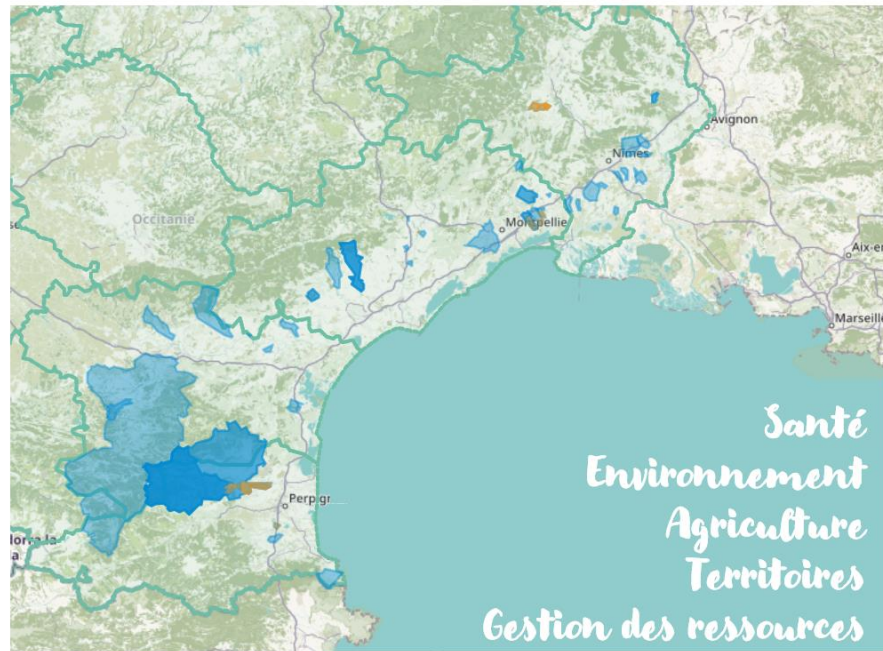
FREDON Occitanie

- Organisme au service de **la santé des végétaux** et de la **protection de l'environnement** : rôle d'accompagnement de politiques publiques et de délégataire de missions de service public (OVS)
- Regroupe des experts en **botanique, maladies des plantes, agronomie et environnement**
- Un **Pole environnement** dédié aux animations de réseaux :



La démarche *Captages d'Eau ccitanie*

- Enjeu de **préservation de ressources en eau pour l'AEP** dites **prioritaires** car menacées par les pollutions diffuses
- **28 gestionnaires d'aire d'alimentation de captage** (49 AAC en 2020) et 14 partenaires « polldiff »
→ **catalyseurs** de changement, relais et mobilisateurs d'outils et financements
- Démarche  : appui à la politique régionale de reconquête de la qualité des ressources en eau en Occitanie
→ travail en **réseau** (Est/RMC et Ouest/AG)



→ 41 démarches territoriales
→ environ 3100 exploitations agricoles

En quoi consiste une politique innovante ?

- Ce que l'on entend par **politique** : l'ensemble formé par **une pratique agricole** et **un instrument d'intervention**
- Actuellement des politiques incitatives existent, les MAEc dans notre cas, mais les acteurs de terrain cherchent à innover afin:
 - D'augmenter le nombre d'agriculteurs participant à ces dispositifs
 - D'inciter ceux qui ont déjà contractualisé à aller plus loin
- Notre approche:
 - **Co-construire**, en **concertation** avec les exploitants du territoire,
 - une politique **incitative et adaptée**
 - pour une adoption **volontaire** de **pratiques** permettant la réduction de produits phytosanitaires et l'enherbement

Une enquête co-construite depuis juillet 2019

- Juillet 2019. Premier groupe de travail à Canet d'Aude: Enjeux du territoire
 - Décision de se focaliser sur les pratiques d'enherbement et les herbicides
- Octobre 2019: Deux groupes de travail à Canet d'Aude et Montpellier
 - Identification des obstacles aux changements de pratiques
- Décembre 2019: Trois groupes de travail à Carcassonne, Montpellier et Estagel
 - Mesures innovantes pour répondre aux contraintes

A chaque contrainte son instrument innovant...

- Besoin d'accompagnement, d'échanges sur les pratiques etc.
 - Groupes de retours d'expérience par les pairs
- Des contrats de 5 ans très engageants pour des pratiques risquées et pas toujours maîtrisées pour l'instant (enherbement):
 - Année-Joker pour mieux gérer les aléas climatiques
 - Trois ans et deux en option pour apprendre grâce à un premier engagement

Expérience de choix

A six reprises au cours de l'enquête, les viticulteurs sont amenés à choisir entre:

- l'un des deux contrats proposés

ou

- conserver ses pratiques

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourement de la vigne  et l'enherbement permanent des tournières .

	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker 	5 ans	
Enherbement <u>minimal</u>  entre le débourement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe 	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

En analysant les choix des agriculteurs, nous pouvons déterminer:

Combien il serait nécessaire de payer un agriculteur en moyenne pour qu'il/elle accepte un contrat dans lequel les traitements herbicides seront interdits ou autorisés uniquement sous le rangs?

Si ils/elles seraient prêts à accepter un contrat pour des montants moins importants si ils incluent une des nos innovations?

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourement de la vigne  et l'enherbement permanent des tournières .

	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker 	5 ans	
Enherbement <u>minimal</u>  entre le débourement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement  	
Accompagnement de groupe 	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix



Tous les contrats incluent:

- L'enherbement permanent des tournières
- L'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourrement de la vigne

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourrement de la vigne et l'enherbement permanent des tournières .

	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker	5 ans	
Enherbement minimal entre le débourrement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourrement de la vigne ? et l'enherbement permanent des tournières ?.

Enherbement minimal entre débourrement et floraison:

- Aucun
- 1 inter-rang sur 3
- 1 inter-rang sur 2
- Tous les inter-rangs



	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker ?	5 ans	
Enherbement <u>minimal</u> ? entre le débourrement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe ?	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourrement de la vigne ? et l'enherbement permanent des tournières ?.

Traitement herbicides:

- Autorisés sous le rang uniquement
- Interdits



	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker ?	5 ans	
Enherbement minimal ? entre le débourrement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe ?	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourement de la vigne  et l'enherbement permanent des tournières .

Flexibilité de l'engagement

- 5 ans
- 3 ans + deux en options
- 5 ans avec la possibilité de déroger au cahier des charges une année (année joker)



	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker 	5 ans	
Enherbement minimal  entre le débourement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe 	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourement de la vigne ? et l'enherbement permanent des tournières ?.

	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker ?	5 ans	
Enherbement minimal ? entre le débourement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe ?	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

Groupe de retours d'expérience:

- Inclus
- Non inclus



	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Expérience de choix

Chaque contrat (A et B) porte sur un engagement à la parcelle et exige au moins l'enherbement de tous les inter-rangs entre la fin des vendanges et le débourement de la vigne ? et l'enherbement permanent des tournières ?.

Paielement

- 100 € / ha /an
- 150 € / ha /an
- 250 € / ha /an
- 350 € / ha /an
- 450 € / ha /an
- 600 € / ha /an



	Contrat A	Contrat B	je préfère conserver mes pratiques actuelles
Flexibilité de l'engagement	5 ans dont 1 an joker ?	5 ans	
Enherbement minimal ? entre le débourement et la floraison de la vigne	aucun	1 inter-rang sur 2 minimum 	
Traitements herbicides	interdits 	autorisés sous le rang uniquement 	
Accompagnement de groupe ?	inclus 	non inclus	
Montant reçu	350 €/ha/an	150 €/ha/an	

	Contrat A	Contrat B	Pratiques actuelles
Votre choix	☐	☐	☐

Enquête

- Enquête au printemps 2020
- Enquête relayée, entre autres, par les animateurs agro-environnementaux auprès des viticulteurs de l'ex-Languedoc Roussillon
- 170 répondants, 165 résultats exploitables
- Echantillon de répondants
 - Echantillon représentatif en terme de pratiques d'enherbement et de gestion des herbicides
 - Surreprésentation des agriculteurs en AB (28%) ou et des bénéficiaires actuels ou anciens de MAEs (68%)

Les résultats

- Les agriculteurs accepteraient un contrat nécessitant **d'enherber tous les inter-rangs** entre le débourrement et la floraison plutôt qu'un contrat sans contrainte sur l'enherbement pour un montant supplémentaire de **302 € /ha / an** en moyenne
- Les agriculteurs accepteraient un contrat incluant **une interdiction totale d'utiliser les herbicides** plutôt qu'un contrat sans contrainte sur l'utilisation d'herbicides pour un montant supplémentaire de **325 € /ha / an** en moyenne
- **Pas de résultats** statistiquement significatifs concernant l'utilisation d'herbicides sur l'inter-rang uniquement ou l'enherbement partiel des inter-rangs

Les résultats

- L'option de pouvoir sortir du contrat après 3 ans ne semble pas rendre le contrat plus attractif qu'un contrat de 5 ans
- Les agriculteurs accepteraient **un contrat incluant une année joker** pendant laquelle il/elle est rémunéré(e) mais n'est pas tenu(e) de respecter le cahier des charges plutôt qu'un contrat de 5 ans pour un montant inférieur de **114 € / ha / an** en moyenne.
- Les agriculteurs ne valorisent pas le fait d'intégrer un groupe de retours d'expérience.

Qu'en retenir?

- Un projet qui a permis des interactions entre les différents acteurs du territoire et une co-construction de politiques publiques
- Permet d'estimer les montants demandés par les agriculteurs pour un changement de pratique et de constater le décalage avec les montants des MAEcs actuelles calculées sur la base des surcoûts et manque à gagner
- L'année-joker: un outil de gestion des risques permettant d'attirer les agriculteurs vers des MAEs plus exigeantes en terme de cahier des charges
- Echo à l'expérimentation PSE menée par les Agences de l'Eau qui s'appuie également sur une co-construction territoriale

Result dissemination of PoIIDiff Project



The results of a second survey, in collaboration with FREDON-Occitanie, focusing on herbicides and cover-crops in Occitanie, is now available

Innovier pour renforcer l'attractivité des mesures Agro-environnementales :
Résultat d'une enquête menée par le CEE-M en 2020 auprès de 165 viticulteurs d'Occitanie

Guide pour la mise en place et l'évaluation de politiques agro-environnementales innovantes

Design and evaluation of innovative agri-environmental measures, a guide for field actors produced by CEE-M



The guide and report, part of the PoIIDiff Captage collaborative project funded by the Occitanie region and the European Union's ERDF, are now available

Merci de votre attention